

FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2022

La Commune de : **LE TRAIT**
Le CCAS de :
(Rayer la mention inutile)

Ne participera pas financièrement en 2022

Participera au financement du F.A.J pour l'année 2022

Nombre d'habitants : X 0.23 € =

Autre participation : €

Délibération : prise le _____ (à joindre)
à venir

DATE

CACHET ET SIGNATURE

Veillez s'il vous plaît mettre à jour les informations ci-dessous s'il y a lieu :

Nom du service ou de la personne en charge du dossier :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Nom de la personne désignée pour siéger au Comité Local d'Attribution (CLA) du FAJ :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Bordereau à retourner impérativement au service jeunesse de la Métropole Rouen Normandie à l'adresse ci-après :

Immeuble le 108
108 Allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Pour toute précision complémentaire, contactez le Service Jeunesse au 02.32.76.44.80 ou par courriel : jeunesse@metropole-rouen-normandie.fr

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

FICHE INDICATEURS FAJ 2022

Aides totales accordées du 1/01/2021 au 31/12/2021 – Communes du territoire de la MRN

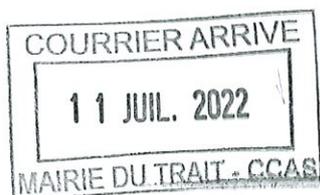
Nombre total de jeunes aidés	Montant total (€) des aides accordées (dont aide exceptionnelle au stage)	Aides de 1 ^{ère} nécessité (€)	Soutien au projet d'insertion (€)	Aide exceptionnelle au stage (€)
776	420151	162016,24	127134,57	131000

Participation de la commune au FAJ 2022

Commune	Nb d'habitants 2021 (millésime 2018)	Contribution théorique FAJ (Nb d'habitants x 0.23€)	Participation
LE TRAIT	4946	1137,58	OUI

Répartition du montant total accordé sur la commune par type de prestation :

	Nb de jeunes aidés par commune	Montant (€) accordés aux jeunes par commune	Aides de 1 ^{ère} nécessité (€)	Soutien au projet d'insertion (€)	Aide exceptionnelle au stage (€)
LE TRAIT	5	1377,66	300	1077,66	0



MONSIEUR PATRICK CALLAIS
MAIRE
HÔTEL DE VILLE
PLACE DU 11 NOVEMBRE
76580 LE TRAIT

Rouen le, 07 JUL. 2022

Nos références : AV/EB/SV-2022.4157

Monsieur le Maire,

La Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectifs de soutenir les jeunes lors de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale, mais aussi d'assurer leur subsistance à l'occasion des situations d'urgence.

Les aides sont accordées suite à l'avis de deux Comités Locaux d'Attribution territoriaux, organisés par les Missions Locales auxquelles la gestion du FAJ a été confiée.

Ces comités bimensuels associent à l'examen des demandes, les financeurs (la Métropole et les communes volontaires) et les partenaires de proximité (des associations impliquées localement dans l'insertion des jeunes).

Les jeunes peuvent notamment solliciter le FAJ pour financer : un hébergement d'urgence ou temporaire dans le cadre d'une prise d'emploi ou d'une décohabitation, une formation, le permis de conduire nécessaire à la réalisation de leur projet professionnel, une tenue indispensable pour suivre une formation, ou d'autres actions accompagnant leur insertion professionnelle.

En 2021, la crise sanitaire et sociale, due à l'épidémie de la COVID 19, a freiné les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle. Nombre d'entre eux ont continué à perdre leur emploi et se sont trouvés dans des situations très précaires. Dans ce cadre, le FAJ se mobilise pour les soutenir.

Le FAJ a proposé l'année dernière une aide exceptionnelle de 1000 € pour apporter un soutien aux étudiants afin de leur faciliter l'accès au stage rémunéré dans ce contexte de crise si particulier et leur permettre de valider leur cursus universitaire. Cette aide n'a malheureusement pas trouvé son public, mais ce sont tout de même 131 jeunes qui ont pu en bénéficier.

En revanche, l'enveloppe budgétaire non utilisée qui avait été prévue pour l'aide au stage du FAJ a largement été mobilisée pour les publics précaires et notamment les jeunes, durement touchés par la crise. Ainsi les associations d'aides alimentaires ont reçu des subventions pour un montant total de plus de 257 000 €, redistribuées sous la forme de chèques services aux jeunes dont les étudiants.